



Modulation negative et licenciement

Par **mollier laurence**, le **11/05/2017** à **11:20**

Bonjour,

j'ai reçu ma lettre de licenciement avec un préavis de 2 mois, soit jusqu'au 05 juillet.

il est spécifié dans ma lettre:

"vous serez en modulation négative (7 heures par jour) puis pour la durée restante, nous vous dispensons de présence en magasin"

j'ai des heures supplémentaire que j'ai accumulées et je pense qu'ils ne veulent pas me les payer !

Je suis actuellement en arrêt maladie jusqu'au 21 mai cela change t il quelques chose ?

Pouvez-vous m'éclairer sur ce point merci

Par **P.M.**, le **11/05/2017** à **15:13**

Bonjour,

Ce n'est pas très clair mais il est fait allusion à la modulation du temps de travail donc il faudrait savoir si c'est le cas...

Si vous avez effectué dans le passé des heures supplémentaires, vous devez savoir si elles vous ont été payées ou s'il était prévu un repos compensateur de remplacement...

Un arrêt-maladie ne repousse pas le terme du préavis...

Par **mollier laurence**, le **11/05/2017** à **15:43**

J'ai actuellement des heures supplémentaires (63 heures) qui devraient m'être payé.
le service paye de mon entreprise m'a dit:

"nous vous considèrerons dans un premier temps en récupération d'heures à raison de 7 heures par jour (hors jours fériés) puis le temps restant, nous vous rémunèrerons jusqu'à la date de fin de la période de préavis et vous adresserons à ce moment tes documents pour

solde de tout compte."

Mais que dois-je faire ? 7 heures par jour c'est une journée de travail !

Comme je suis en arrêt maladie actuellement est-ce que cela reporte ma modulation ?
merci

Par **P.M.**, le **11/05/2017** à **16:41**

Cela aurait dû être défini lors de l'accomplissement d'heures supplémentaires si au lieu de vous être payées elles feraient l'objet d'un repos compensateur majorations comprises...
D'après ce que je comprends, il vous est imposé un repos compensateur de remplacement et pour le reste une dispense d'effectuer le préavis mais je ne saurais répondre à la place du service paie...